C'est la rentrée ! Inscriptions aux accueils de loisirs

Les accueils de loisirs reprennent leurs activités les mercredis et le soir.

La communauté de communes intervient également pendant la pause méridienne (le midi) sur les communes de Ruoms, Salavas et Vallon Pont d'Arc.

Les inscriptions ont lieu tous les matins au siège de la communauté de communes de 8h30 à 12h30 ou lors des permanences suivantes :

Lagorce (Salle de fêtes)	Mardi 6/09	16h30 / 17h
Orgnac-l'Aven (école)	Jeudi 8/09	16h30 / 18h
Ruoms (école Jean Moulin)	Mercredi 7/09	16h30 / 18h30
Saint-Remèze (école)	Lundi 5/09	16h30 / 18h
Salavas (salle des fêtes)	Mardi 6/09	17h30 / 18h
Vallon Pont d'Arc (ancien collège)	Mercredi 7/09	8h / 9h
Vogüé (école - bureau du SIGRP)	Jeudi 1/09	16h15 / 18h30

Les documents obligatoires

- la fiche d'inscription à l'activité (à télécharger ici : mercredis, soirs ou pause méridienne)

Ainsi que les documents suivants, si non fournis lors des inscriptions pour les vacances de l'été 2022:

- fiche administrative et sanitaire, complétée et signée par les deux responsables légaux
- photocopie lisible des vaccins
- Attestation d'assurance extra scolaire 2022-2023
- copie intégrale de l'acte de naissance (uniquement lors d'une première inscription)

Le dossier est à remettre lors des permanences d'inscriptions, au siège de la communauté de communes ou par email : alshaccueil@cc-gorgesardeche [dot] fr

L'inscription est validée quand le dossier est complet, lorsque les règlements sont à jour et que vous avez reçu un mail de confirmation.

Publié le mer 17/08/2022 - 10:24